AR Prefecture



COMMUNE DF **CENAC ET SAINT JULIEN DORDOGNE**

024-212400915-20230823-2023 21-DE Reçu le 24/08/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/2023

Nombre de conseillers

14

L'an deux mille vingt trois Le 23 août

en exercice: présents :

11

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni

en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 18 août 2023

12 votants:

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS: M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS,

Françoise JOUVE, Daniel MAURIE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES: Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN

Eric CHERON a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX.

OBJET: ADMISSION EN NON-VALEUR

> Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal des états que lui a fait parvenir la trésorerie de SARLAT concernant une liste de produits irrécouvrables dont le montant s'élève à : 847.60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte ces admissions en non-valeurs pour les montants indiqués ci-dessus
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires et à établir les mandats correspondants.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures Pour copie conforme.

> A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 24 août 2023 Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

Certifié exécutoire

Recu en Sous-Préfecture Le 25.08.23 Publié ou notifié le

2508.23



